



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221003-2022-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 03 octobre 2022**

**Délibération : N° 2022-51**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux le Lundi 03 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2022

### Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, David BOUTILLIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI

### Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Victorien POTIN, excusé, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHARD, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

## Clôture Tac Tic Animation

### DELIBERATION

La Ville de La Capelle a réhabilité les bureaux de l'ancienne gendarmerie afin d'y accueillir le centre

socioculturel Tac Tic Animation. L'association développe ses activités, notamment par des ateliers qui sont organisés dans le terrain jouxtant l'immeuble. Une clôture a par conséquent été édifiée.

Tac Tic Animation sollicite la commune afin de prendre en charge une partie du coût de la clôture dont le coût s'élève à 3 951,60 €.

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE de prendre en charge 60 % du coût de la clôture soit 2 371 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221003-2022-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03 octobre 2022

Le Maire

Johann WERY

